

Faire RADIER votre plaque d'immatriculation ?

Attention !

**Vous devez rapporter votre PLAQUE ARRIERE
(officielle) avec sceau en relief à bpost.**



La plaque avant (une copie) ne comporte pas de sceau.

La plaque officielle n'a pas été rapportée à bpost ?

Pas de radiation !

Les taxes sont toujours dues.



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
MOBILITÉ ET TRANSPORTS

www.mobilit.belgium.be

.be